

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Langue bretonne : Correction de noms de rues dans le quartier de Kerfeunteun

Afin d'atteindre le niveau 3 de la charte Ya d'ar Brezhoneg, la commune de Quimper s'est engagée, en 2018, dans un programme pluriannuel d'installation de plaques de rue bilingues avec, comme objectif, la couverture de l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de la pose de plaques de rue bilingues dans le quartier de Kerfeunteun, plusieurs noms de rue en breton, dont l'écriture ne correspond pas au standard orthographique de la langue bretonne, peuvent être corrigés.

La charte Ya d'ar Brezhoneg fixe comme action obligatoire, pour l'atteinte du niveau 3, la pose de plaques de rue bilingues sur l'ensemble des voies de la commune, accompagnée du vote d'une délibération officialisant les formes bretonnes.

Afin d'atteindre cet objectif, la ville de Quimper s'est engagée, en 2018, dans un programme de renouvellement de ses plaques de rue ; programme qui a d'abord concerné le centre-ville historique en 2019, et dont la poursuite a été validée, pour le quartier de Kerfeunteun, lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. 89 rues se verront ainsi dotées de plaques bilingues français-breton.

1) Correction de noms de rue dans le quartier de Kerfeunteun

Après réception des traductions des noms de rue concernés, réalisées par l'Office public de la langue bretonne, la question s'est posée de la correction de l'orthographe de certains noms de rue, déjà en langue bretonne, mais dont la forme actuelle ne respecte pas les standards orthographiques du breton.

Le respect de ces standards figurant dans le règlement interne de la commission des noms de rue, ainsi que dans le « Guide d'utilisation du breton » adopté par la Ville de Quimper, il est ainsi proposé de procéder à la rectification de ces orthographes à l'occasion de l'opération de bilinguisation des plaques de rue du quartier de Kerfeunteun.

Treize voies, sur les quatre-vingt neufs, sont concernées par ces corrections, mineures pour la majeure partie d'entre elles. La liste de ces voies est présentée en annexe.

Ces corrections permettront de limiter le nombre de variantes orthographiques pour un même nom de rue et contribueront à harmoniser la toponymie en langue bretonne sur le territoire de la collectivité. L'objectif est ainsi de la rendre plus simple et plus lisible.

À titre d'exemple, ce travail permettra d'appliquer une même orthographe à des dénominations communes sur le territoire de la ville dont coexistent plusieurs écritures ; comme Koad (« Bois »), souvent écrit Coat, Stank (« Étang, vallée ») souvent écrit Stang, ou Penn (« Tête, bout »), souvent écrit Pen.

Ces corrections permettront, en outre, de présenter une signalisation plus lisible, car sans doublonnage. Elles contribueront à rendre plus compréhensible le sens des noms et leur histoire, et à préserver le patrimoine toponymique quimpérois. Elles permettront, enfin, aux Quimpéroises et aux Quimpérois de côtoyer davantage la langue bretonne dans son orthographe moderne.

2) Information aux habitants

Il est prévu, afin d'informer au mieux les habitants, l'envoi d'un courrier indiquant la démarche suivie par la Ville de Quimper et les invitant à cinq réunions publiques d'information.

Cette démarche d'information et d'accompagnement sera l'occasion de présenter aux habitants l'origine du nom de leur rue. La distribution d'un livret est prévue à cet effet, qui présentera les principes généraux de la toponymie en langue bretonne (comme la signification des termes Penn, Lann, Ker, Tre, etc.), et la déclinaison de cette toponymie sur le quartier de Kerfeunteun. Le texte de ce livret est présenté en annexe.

Par ailleurs, durant ces réunions publiques d'information, la commune pourra proposer un accompagnement des riverains en leur délivrant la marche à suivre, de manière claire, complète et didactique, pour l'ensemble des démarches qu'ils pourront éventuellement avoir à réaliser.

Dans un second et dernier courrier, un certificat d'adressage sera adressé aux riverains, à leur demande, par voie postale.

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 46 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de valider la nouvelle dénomination des rues et voies de la commune de Quimper selon la liste présentée en annexe par la présente délibération ;

2 - de valider la pose de plaques de rue bilingues français-breton pour ces rues et voies.